

Groupe Etalement Urbain





Jeudi 30 novembre 2023





Pauline SEIGNE et toute l'équipe de l'AGORAH



SOMMAIRE @ @ @

- 1 Éléments de contexte: loi Climat Résilience et ses évolutions récentes
- 2 Comment observer la consommation d'espace à La Réunion?

Volet outil : évolution de la tache urbaine

Volet innovation: étude densification & volet mutabilité, une identification plus fine des dents creuses

3 – Comment observer l'artificialisation du sol à La Réunion?

Volet outil : présentation du Mode d'Occupation du Sol Réunion 2017

Volet innovation : l'intelligence artificielle au service de la cartographie de l'occupation du sol



Loi Climat Résilience

Éléments de contexte

L'ÉTALEMENT URBAIN DANS LA LOI



LOI DU 20 JUILLET 2023

« Loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux »



Report des délais de définition de la trajectoire ZAN

- → 22 novembre 2024 pour le SAR
- → 22 février 2027 pour les SCoT
- → 22 février 2028 pour les PLU

125 000 ha de consommation d'espace nationale (2021-2031)

- → **dont 12 500 ha** pour les projets d'envergure nationale ou européenne présentant un intérêt général majeur
 - → dont 2 500 ha pour les territoires SAR, SDRIF et PADDUC

Garantie minimale de consommation d'ENAF d'1 ha

→ pour toutes les communes couvertes par un document d'urbanisme au 22 août 2026

Prise en compte des espaces <u>réellement</u> renaturés dans les objectifs de consommation d'espace 2021-2031

« Maintien des activités agricoles » → une part d'artificialisation destinée aux activités agricoles / région

LOI DU 20 JUILLET 2023

« Loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux »

Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols

- → consultée sur tout sujet lié à la mise en œuvre du ZAN
- → transmet des analyses et des propositions portant sur cette mise en œuvre à l'Etat
- → consultée sur la qualification des Projets d'Envergure Nationale, Européenne et Régionale
- → établissement des **objectifs régionaux** de réduction de l'artificialisation des sols et **territorialisation** de ces objectifs
- → établissement d'un **bilan annuel** de la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols
- → rapport au Parlement sur les résultats obtenus au regard des objectifs de réduction de l'artificialisation retenus au niveau régional, entre le 1er janvier et le 30 juin 2027

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE LCR

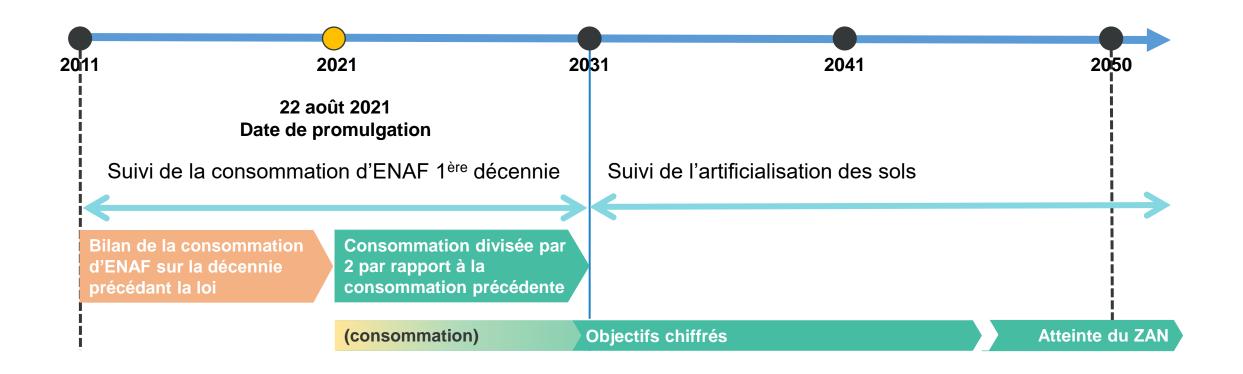


Projet de décret « mise en œuvre de la territorialisation des objectifs de gestion économique de l'espace et de contre l'artificialisation des sols »

Projet de décret « composition et mo fonctionnement de la commission ré conciliation sur l'artificialisation des Parus il y a 2 jours!

- > Décret « Evaluation et suivi de l'artificialisation des sols »
- Arrêté du ministre chargé de l'urbanisme précisera la répartition des projets d'envergure nationale et européenne
- Projet de décret friches Etc...

Changement de paradigme











MESURER LA CONSOMMATION D'ESPACE

La LCR incite les collectivités à préserver le sol à horizon 2050 (horizon **ZAN**), avec une vision par décades :

2021-2031

Diminution du rythme de **consommation** des ENAF par rapport au bilan de la décade précédente

2031-2041 et 2041-2050 :

Diminution du rythme de l'artificialisation par rapport au bilan de la décade précédente



Consommation d'espace

Retour sur le dispositif « Tache Urbaine »

MESURER LA CONSOMMATION D'ESPACE

Tache urbaine et tache urbaine intermédiaire



Donnée partenariale depuis 1997

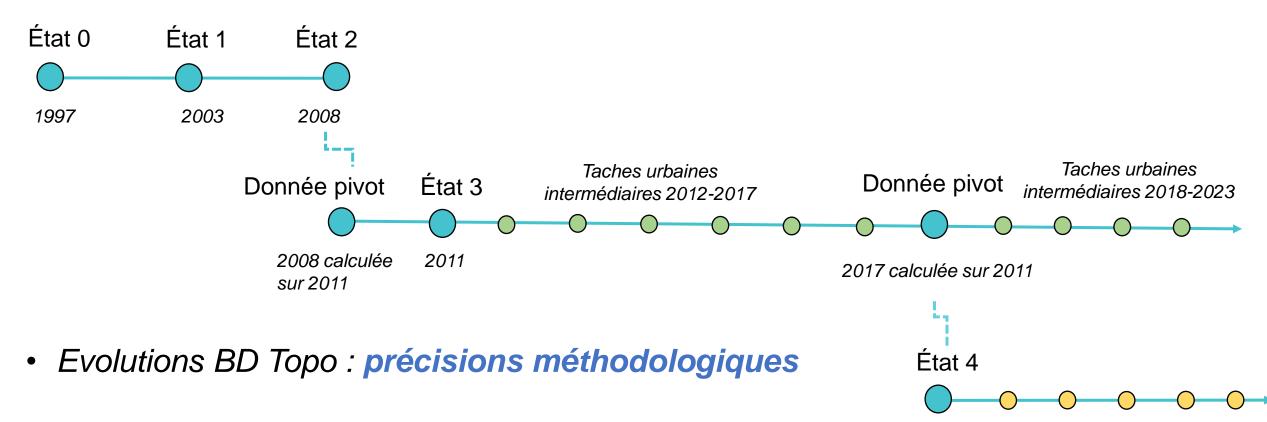
Donnée de référence à partir de la BD TOPO (de l'IGN)

Enrichie annuellement par le cadastre



- Dépendance au cadastre
- Reflète peu le mitage et certaines dynamiques de densification

UNE DONNÉE ACTUALISÉE



- Données pivots permettent un suivi ininterrompu
- Tout n'est pas comparable!



2017 bis





Taches urbaines

intermédiaires bis 2018-2023



DONNÉE ANNUELLE

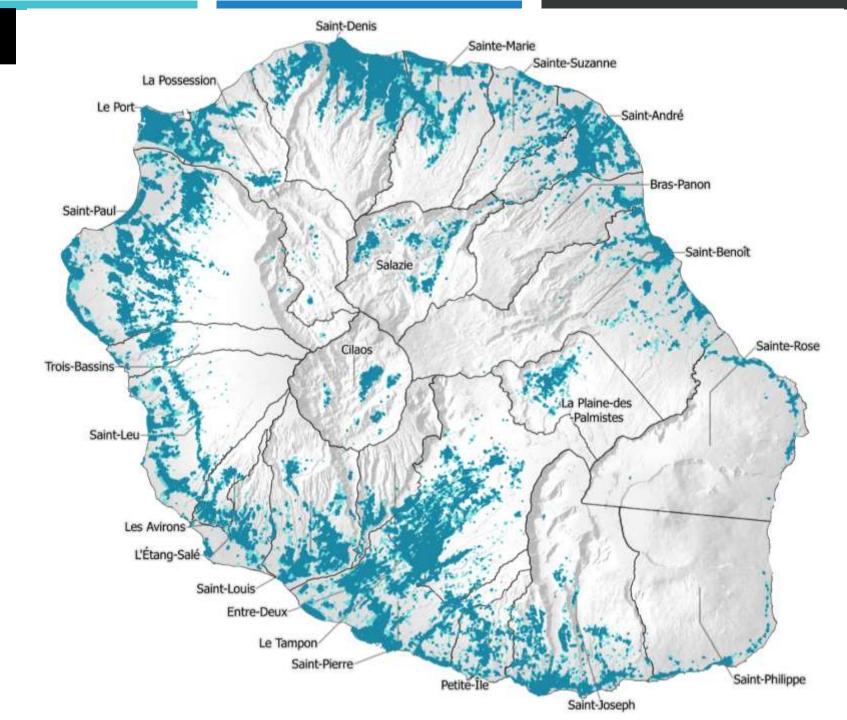
Tache urbaine janv 2023

= 30 659 ha

+ 117 ha/an entre 2011-2022

+ 360 ha/an entre 2008 et 2011

+ 500 ha/an entre 1997 et 2008



Que nous dit cette « Tache Urbaine » relativement aux dates clés de la LCR ?

Que nous dit cette « Tache Urbaine » relativement aux dates clés de la LCR ?

→ Sur la période 2011-2021 ?

CONSTAT TERRITORIAL: OBJECTIF ZAN

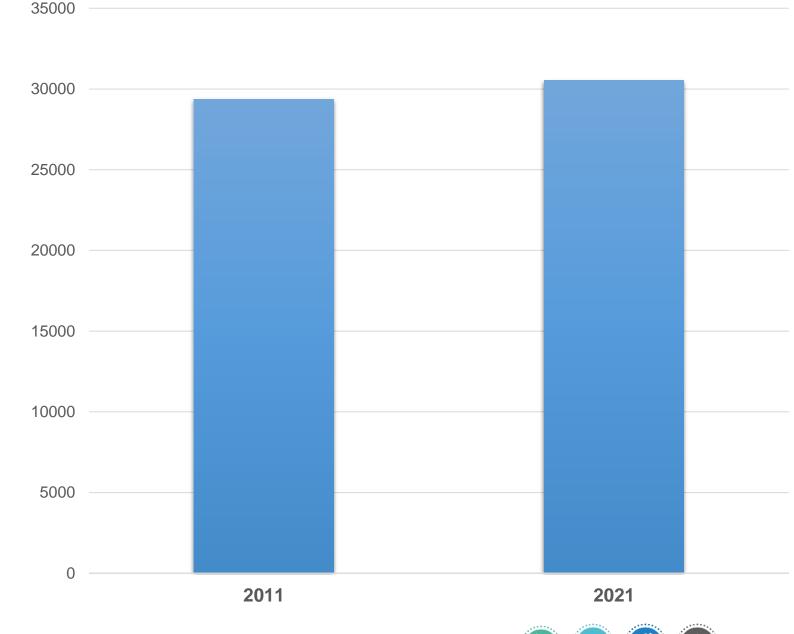
Tache urbaine intermédiaire oct 2011

= 29 366 ha

+ 1 173 ha en 10 ans

Tache urbaine Intermédiaire oct 2021

= 30539 ha











Que nous dit cette « Tache Urbaine » relativement aux dates clés de la LCR ?

→ Sur ce qui se passe depuis 2021 ?

ZANOMèTRE: Le compteur tourne déjà!

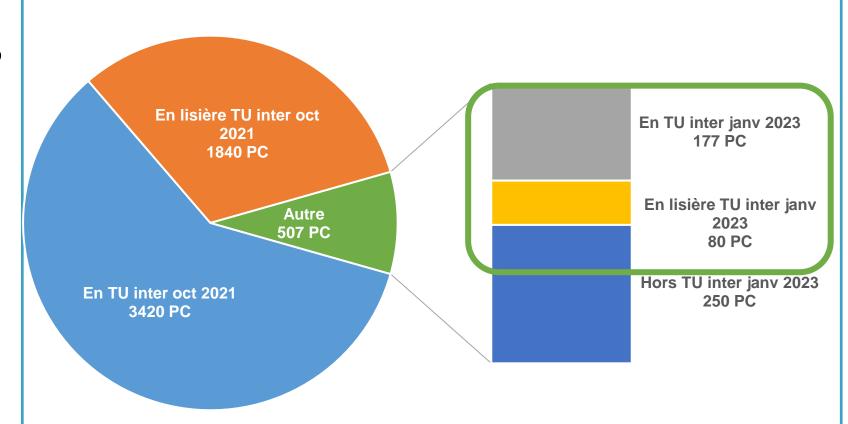
Tache urbaine janv 2023

= 30 659 ha

+ 120 ha depuis oct 2021

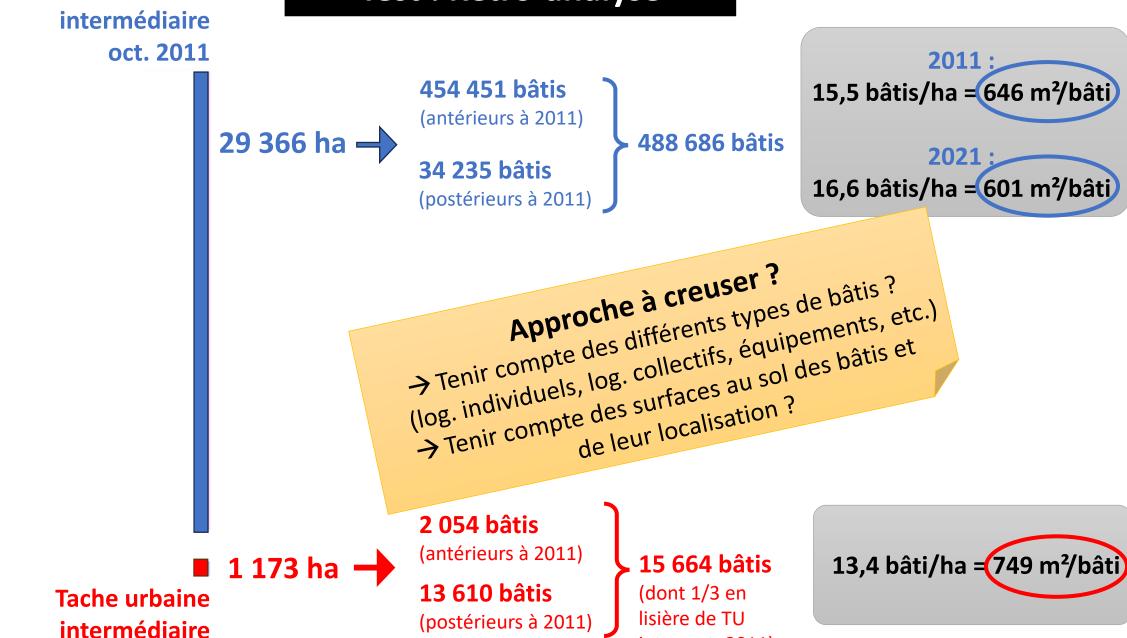
A quoi est-ce que ça correspond?

5780 permis de construire depuis 2021



Tache urbaine intermédiaire

Test: Rétro-analyse



intermédiaire oct. 2021 - oct. 2011

inter. oct. 2011)

Comment alimenter les réflexions sur la réduction du rythme de consommation ?

→ Les innovations en termes de données permettant de repérer le foncier théoriquement mobilisable

MESURER LA CONSOMMATION D'ESPACE

Nécessité de densifier au sein des enveloppes existantes

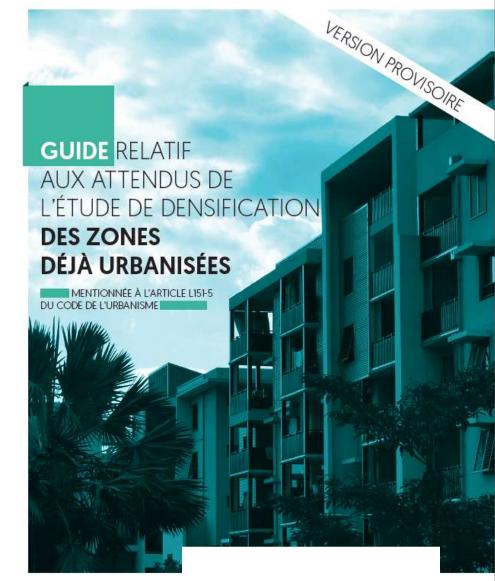
Besoin d'aider à déterminer plus justement les dents creuses

Evolution nécessaire nécessaire des outils disponibles









DANS QUEL CAS CETTE ÉTUDE EST-ELLE NÉCESSAIRE ?

L'étude est obligatoire pour les procédures suivantes :

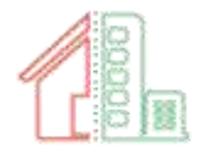
- → Elaboration d'un PLU
- → Révision générale d'un PLU

« Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. »(L151-5 du CU)

→ Tient compte:







ESPACES DEJA URBANISES

DANS QUEL CAS CETTE ÉTUDE EST-ELLE NÉCESSAIRE ?

Pour les autres procédures (Révision allégée, Déclaration de projet, Modification,...) où il est question de consommation d'espace

... les communes ont obligation de produire une justification sur « *l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées* et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones ». (L153-38 du CU)

→ prise en compte des :







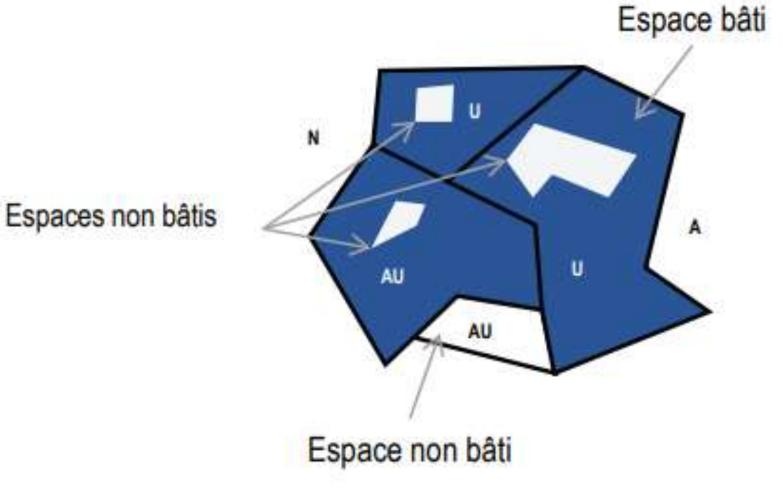
Échelle d'observation et d'analyse



- 1. Espaces bâtis et contigus → périmètre
- 2. Zones U & AU → capacité de densifier

Peuvent inclure des espaces non bâtis → dents creuses

Situation initiale

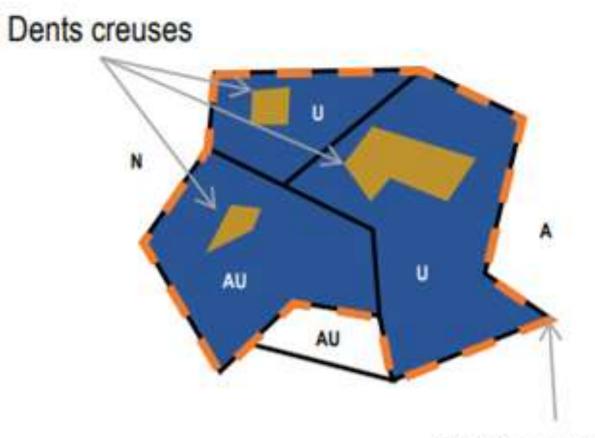


Zonage réglementaire PLU

U/AU/N/A

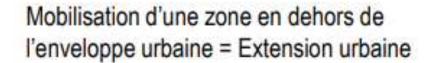
LES ESPACES DÉJÀ URBANISÉS DÉFINITION

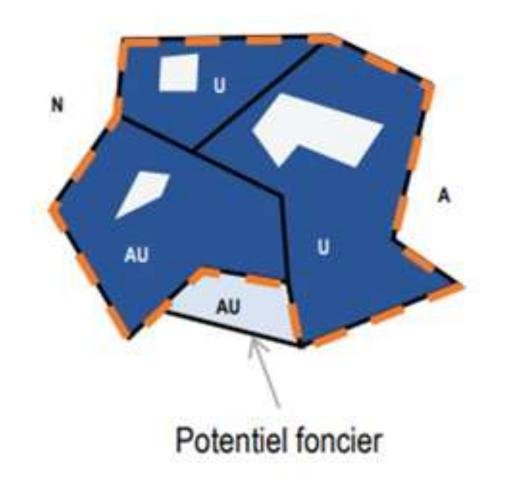
Mobilisation dents creuses = Urbanisation à l'intérieur de l'enveloppe urbaine

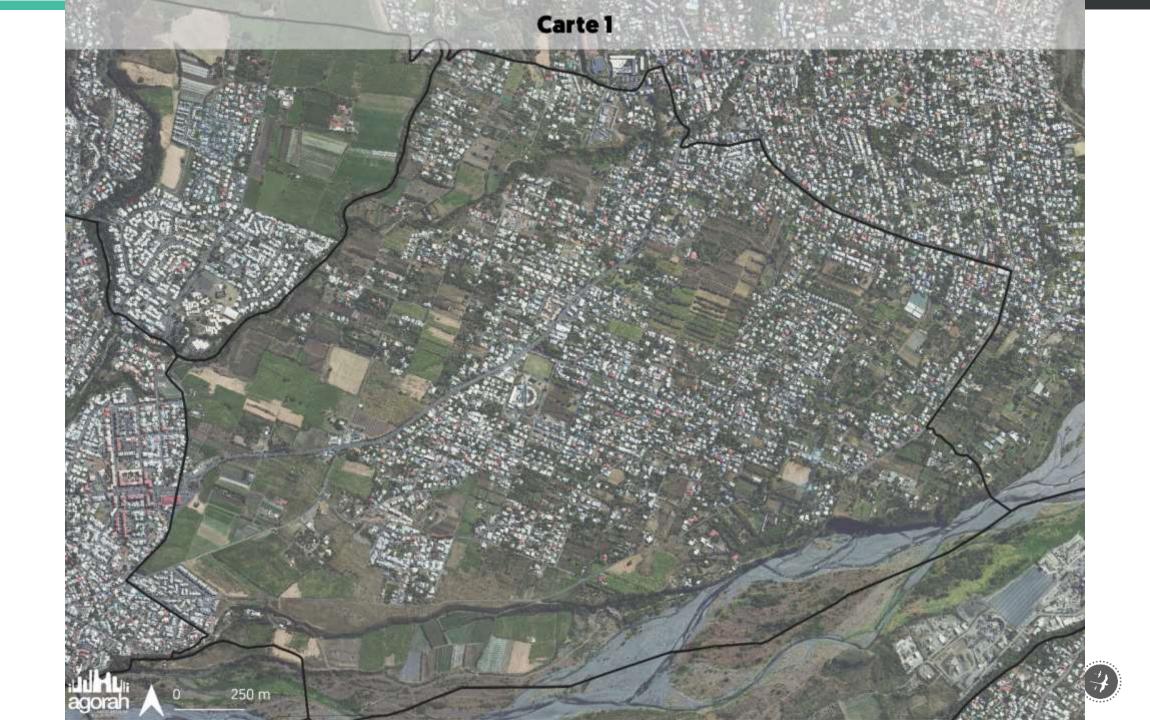


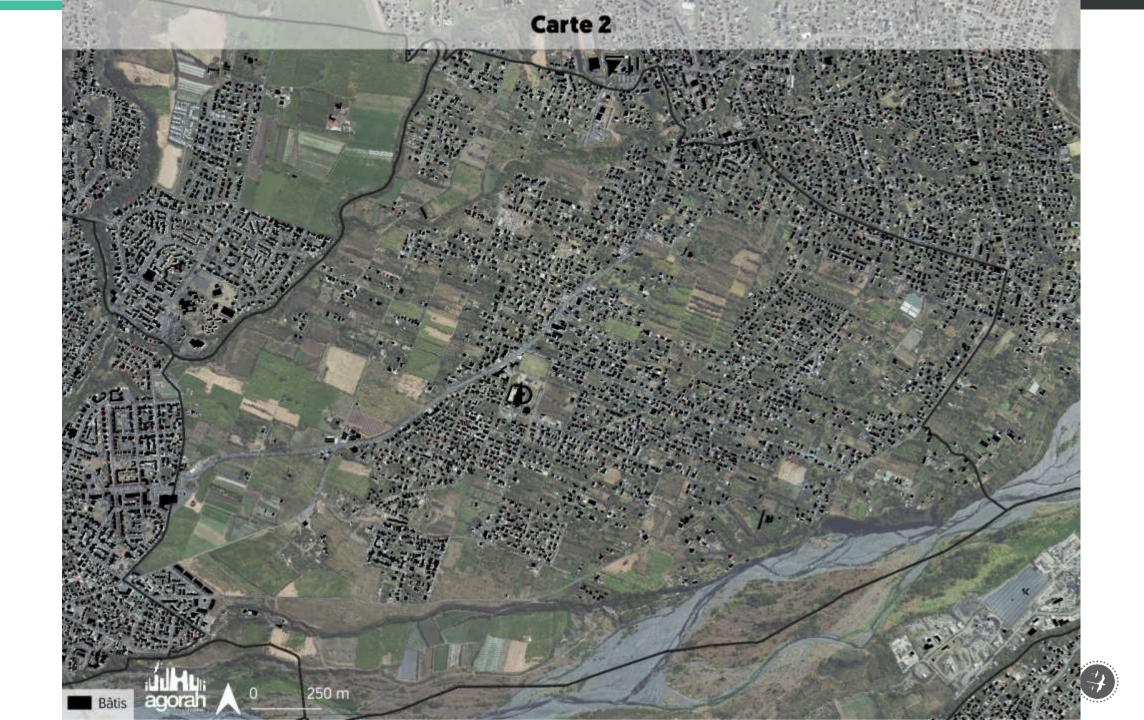
Enveloppe urbaine

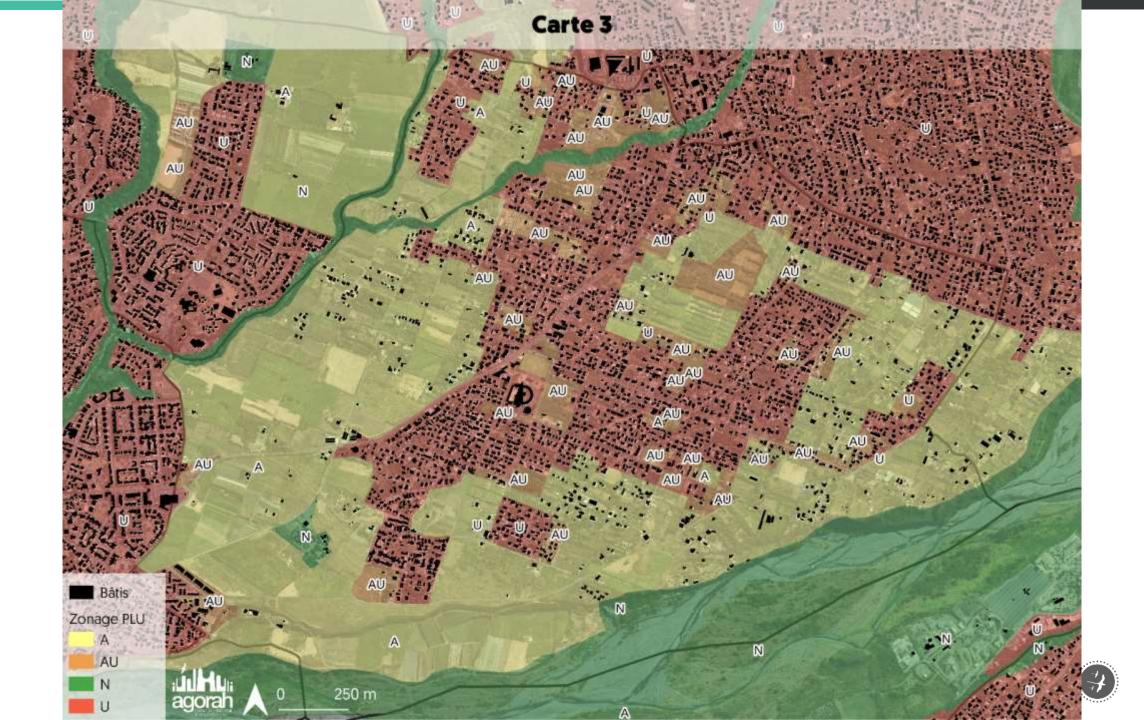
LES ESPACES DÉJÀ URBANISÉS DÉFINITION

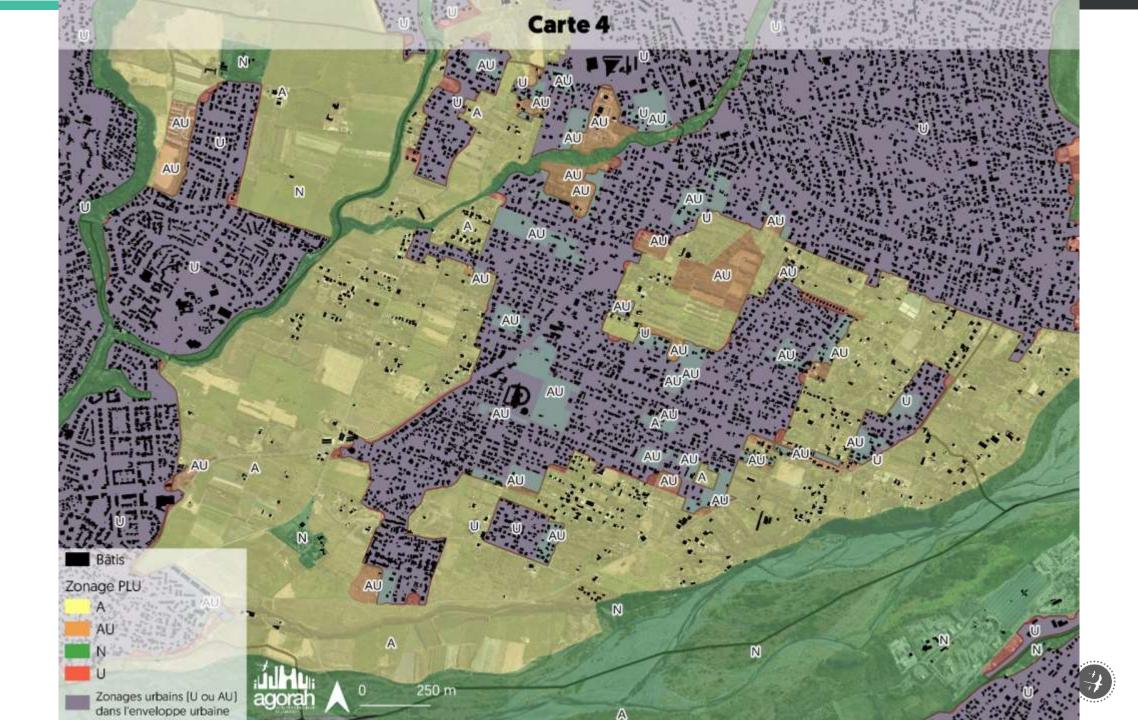


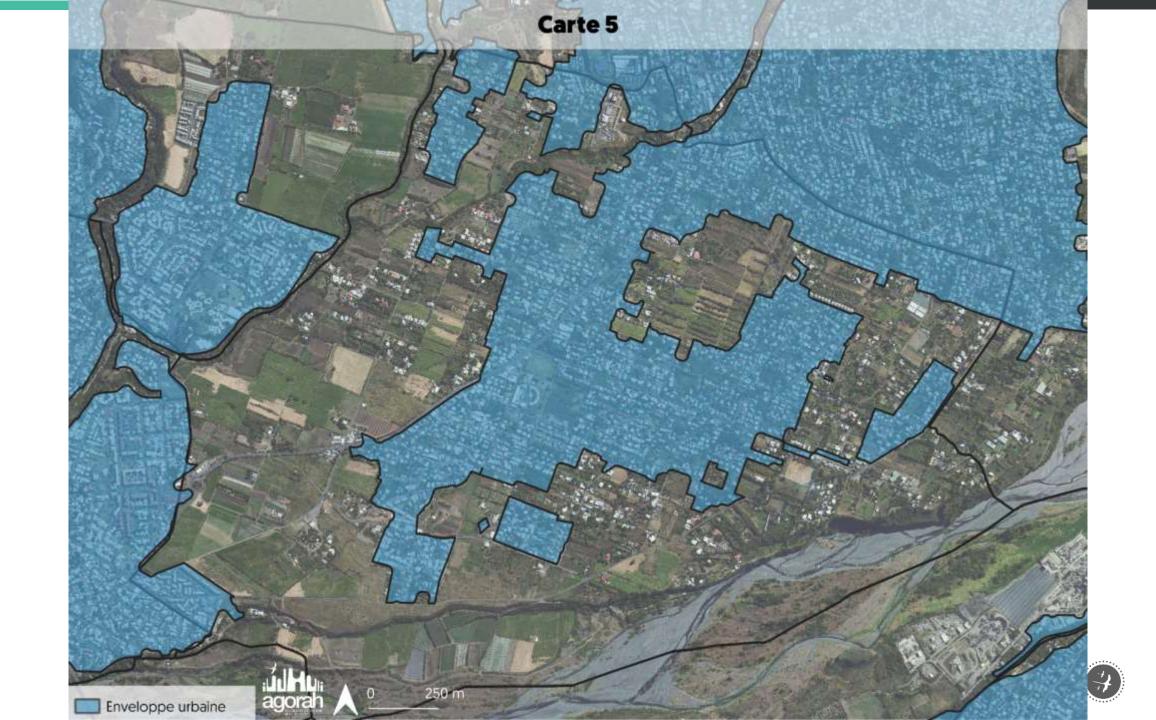


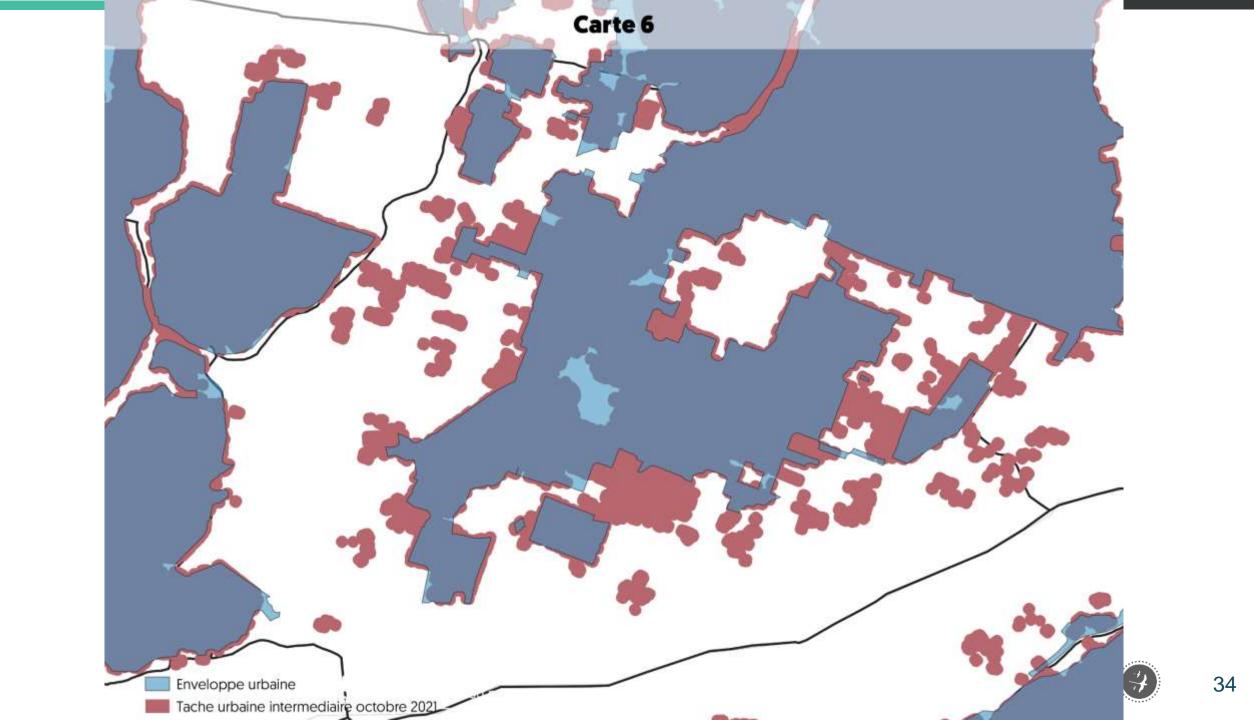




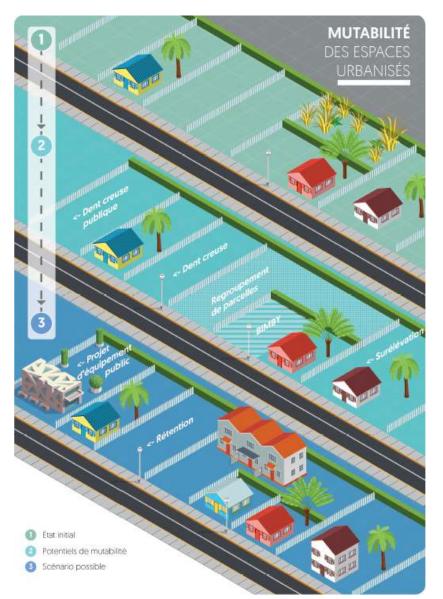








LES ESPACES DÉJÀ URBANISÉS → DONNÉE MUTABILITÉ



CE QUE VOUS DEVEZ PRODUIRE





Espaces en dents creuses

- Nombre,
- Surface,
- Degré de mutabilité (facilement à plus difficilement mobilisable),
- Nombre de logements théoriquement constructibles,



Mutabilité horizontale (regroupement de parcelles, BIMBY)

- Nombre,
- Surface,
- Degré de mutabilité (facilement à plus difficilement mutable),
- Nombre de logements théoriquement constructibles.



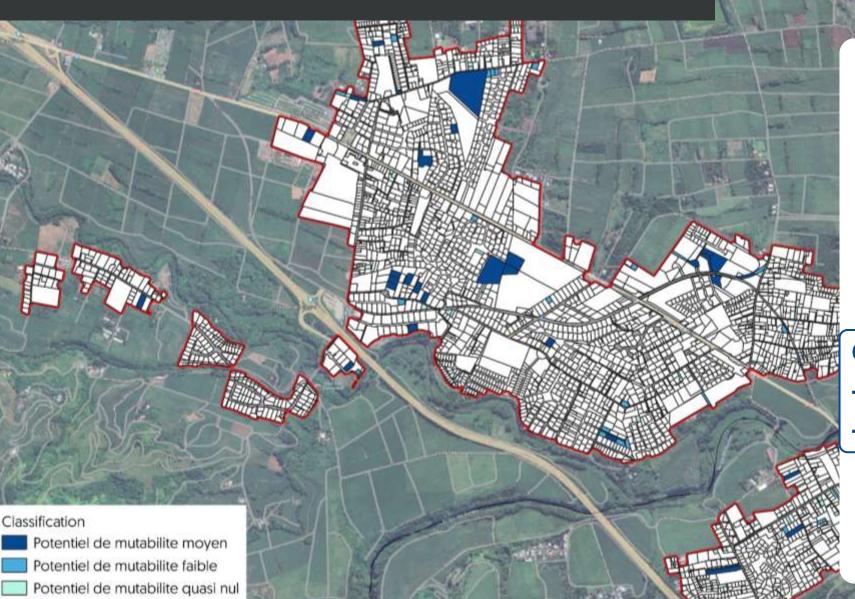
- Nombre,
- Surface,
- Degré de mutabilité (facilement à plus difficilement mutable),
- Nombre de logements théoriquement constructibles.



LES ESPACES DÉJÀ URBANISÉS DONNÉE MUTABILITÉ - DENTS CREUSES

Enveloppe urbaine

Parcelles



 Identification et catégorisation des parcelles selon le type de mutabilité

Calcul du degré de mutabilité :

- **►** Moyen
- ► Faible
- ▶ Quasi nul

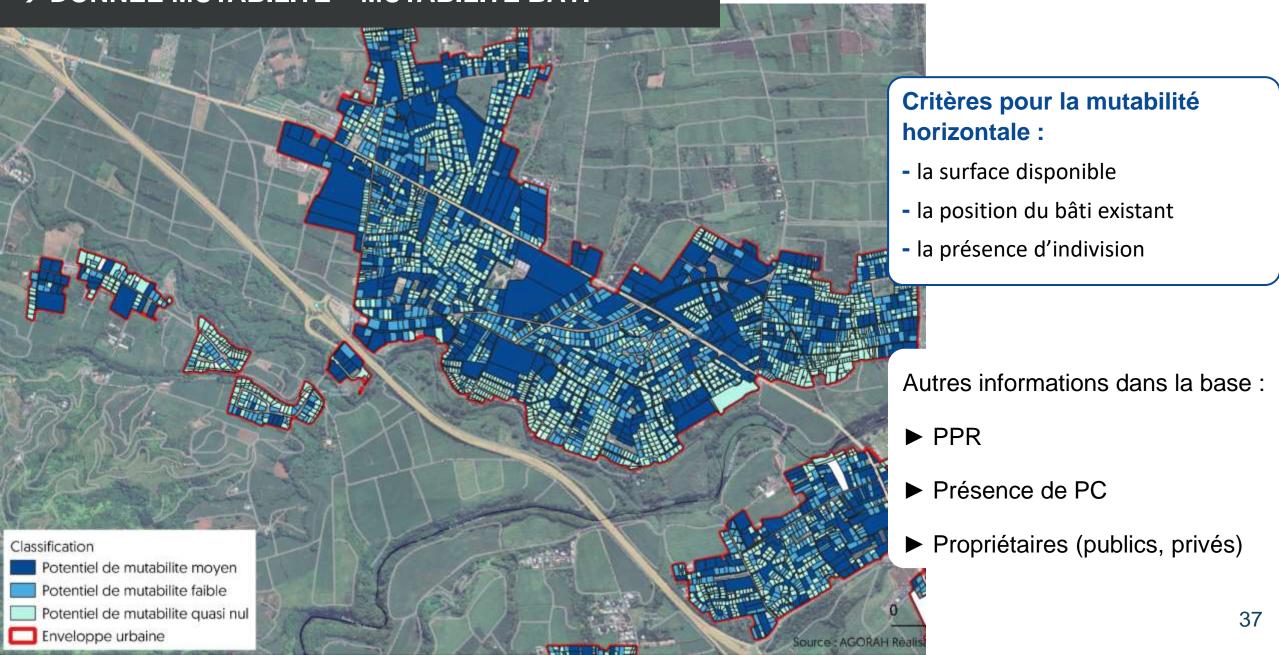
Critères pour les dents creuses :

- la surface disponible

Source : AGORAH Réali

- la présence d'indivision
- Calcul d'un nombre théorique maximal de logements en application des règles du PLU

LES ESPACES DÉJÀ URBANISÉS DONNÉE MUTABILITÉ – MUTABILITÉ BÂTI



Artificialisation du sol

MESURER L'ARTIFICIALISATION

La LCR incite les collectivités à préserver le sol à horizon 2050 (horizon **ZAN**), avec une vision par décades :

2021-2031

Diminution du rythme de **consommation** des ENAF par rapport au bilan de la décade précédente

2031-2041 et 2041-2050 :

Diminution du rythme de l'artificialisation par rapport au bilan de la décade précédente



Retour sur le dispositif « MOS Réunion » (OCSGE)

DÉROULÉ DU PROJET MOS

Ateliers thématiques

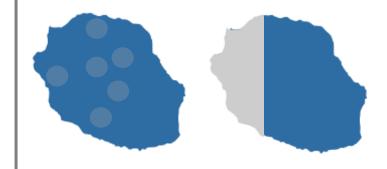


Convention cadre

Production MOS Re 2017

État | Région | Département **IGN & AGORAH**

Notification du marché MOS Re



Livraison des sites tests & 20%

2020 — 2022 — 2023 — 2024 —

Ateliers indicateurs

Urbain | Agricole | Naturel



Livraison du MOS Réunion

Millésime 2017

6 Février 2024

Batiment Alpha TechSud

CORU n°1

CORU n°2

CORU n°3

L'OCS GE | qu'est-ce c'est?

OCS GE: Occupation du Sol à Grande Échelle

• L'ensemble du territoire français

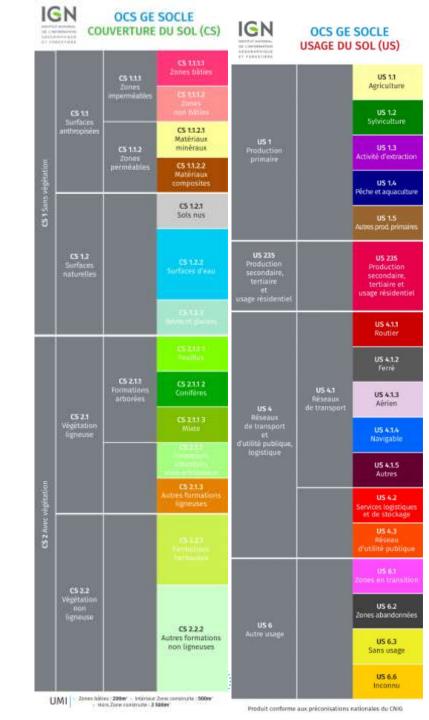
BDD vectorielle en deux dimensions

- Occupation du Sol (4 niveaux 14 postes): qu'est-ce qu'on voit ?
- Usage du Sol (3 niveaux 17 postes): à quoi ça sert ?

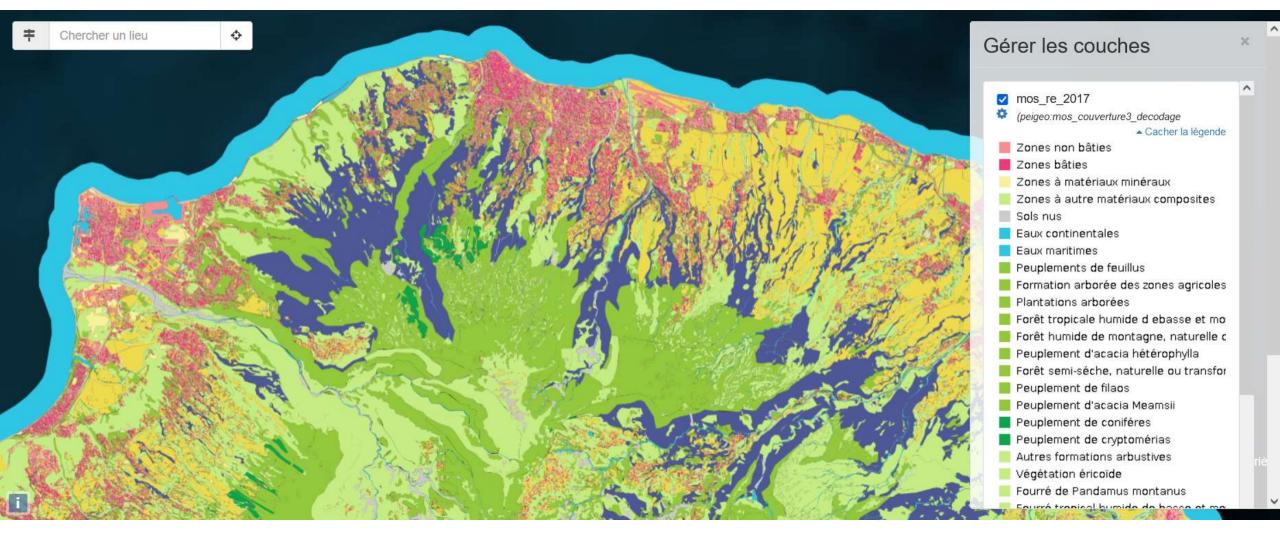
Des exemples de seuils de collecte:

- bâti 200m2
- Intérieur d'une zone construite 500m2
- Autre type 2500m2

Une nomenclature enrichie pour La Réunion



Le MOS Réunion 2017



www.peigeo.re

visualisation & téléchargement







Le MOS Réunion 2017



id \$	usage_code	usage \$	couverture_code	couverture \$	source \$	ossature	shape_leng	shape_area
82284	US5.1.2	Collectif	CS1.1.1.1	Zones bâties	bduni	0	548.4881874170885	13599.0035854015

Le MOS Réunion 2017



id	usage	couverture_code	couverture	source	ossature	shape_leng	shape_area	\$
82358 US5.1.2	Collectif	CS1.1.1.1	Zones bâties	bduni	0	652.6942623914988	11806.298663817424	4

Retour sur le dispositif « MOS Réunion » (OCSGE)

→ Comment s'en servir pour mesurer l'artificialisation ?

Pour le suivi de l'artificialisation

Indicateur artificialisation MOS



Loi Climat Résilience

- Indicateur artificialisation
- S'appuie sur un tableau qui croisement couverture/usage & qui traduit le décret de façon concrète

Artificialisé

= 27 287 ha

Non artificialisé

= 244 415 ha















réseau routier, piscines, jardins, etc.







Pour le suivi de l'artificialisation

Des questionnements

Seuils de collecte

Qui dans certains cas ne reflètent pas forcément la réalité terrain



Réglementaire

Une définition non stabilisée (évolutions législatives, décrets publiés/annulés, etc.)



Mise à jour

Une donnée MOS Réunion **2017** Temporalité de mise à jour ?



Différente la loi LCR 2011-2021-2031











Comment réussir à améliorer nos données sur le bâti à La Réunion ?

→ Des pistes pour dépasser les limites (temporalité, non exhaustivité, etc.) des données existantes

Pour le suivi de l'artificialisation

Données existantes

Cadastre

Donnée DGI

Evalue les biens fonciers & décrit les propriétés

Donnée vecteur

Disponible annuellement

Inconvénient

- absence des réseaux de transports, des parkings ou d'autres aménagements industriels particulier;
- Difficulté d'appréhender des problèmes urbains complexes comme des reconversions d'espaces urbains

BD Topo

Donnée IGN

Décrit le territoire et ses infrastructures

Donnée vecteur

Disponible tous les **5 ans** (très variable)

Inconvénient

- Pas de suivi temporel annuel possible
- Mise à jour essentiellement à partir des prises de vue aériennes

Pour le suivi de l'artificialisation

Un besoin

Comment proposer une donnée qui soit un meilleur reflet du bâti du territoire ?

- pour alimenter le suivi de la consommation d'espace
 - → intégrer la méthodologie Tache Urbaine ?
- pour alimenter le suivi de l'artificialisation des sols
 - → alimenter des mises à jour du MOS ?
- Créer de nouvelles méthodologies et usages ?

Les SIG puis l'IA

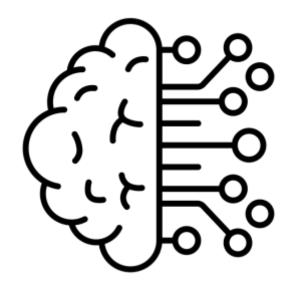
Depuis plusieurs décennies

Suivi de l'étalement urbain Satellites / SIG





Données dépendantes de relevés de terrain, contrôle expert, coût



Intelligence artificielle Domaines d'application variés

Analyse autonome d'images aériennes / satellites





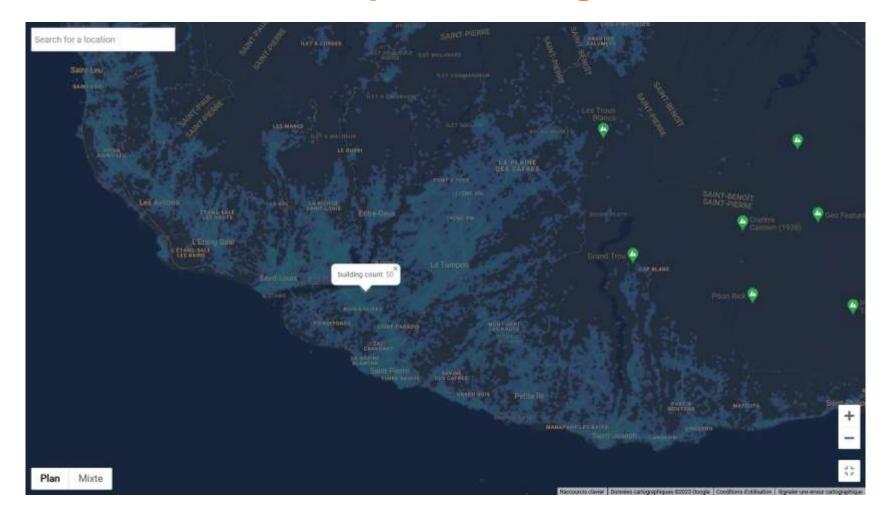




Tour d'horizon des nouvelles sources de données disponibles

IA et détection du bâti

GOOGLE - Open Buildings



Accès libre

Empreinte bâtiments

Afrique, Asie sud-est, Amérique Latine et Caraïbes

Image source

Google earth pro

sites.research.google/open-buildings









Microsoft – Buildings Footsprints







Expérimentation AGORAH / MapFlow



Mapflow

Tests

CV Saint-Denis

Quartier de Beauséjour















2017 Échelle régionale

Cadastre

= 4 232 ha

Mapflow

= 5 253ha

BD Topo

= 5 275ha









Cadastre 2017 / Mapflow (Restaurant Planche Alizé)



Précision

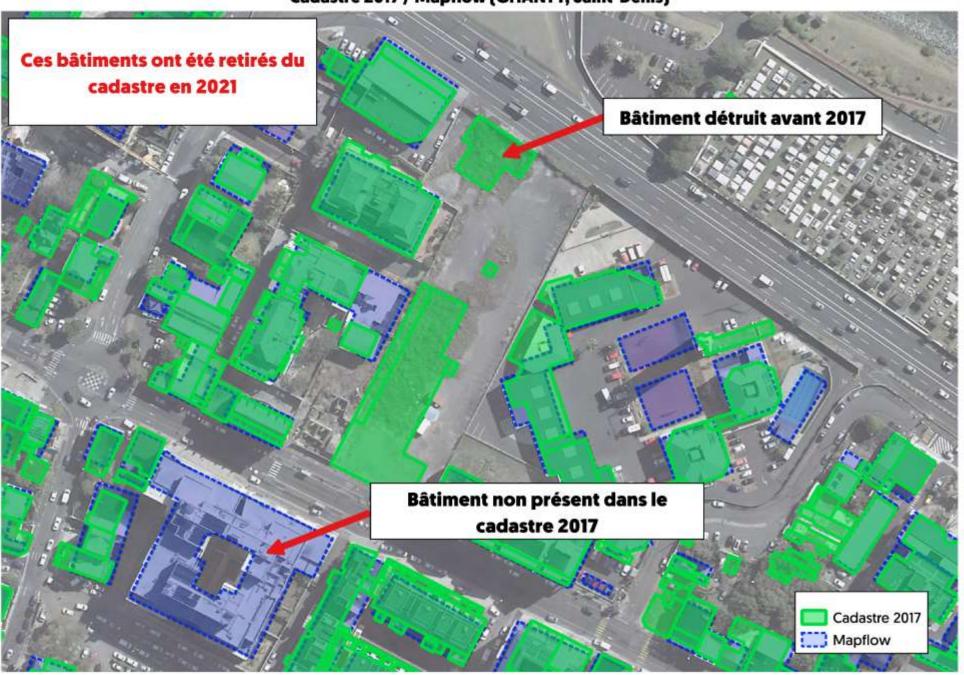
emprise au sol bâti







Cadastre 2017 / Mapflow (GHANTY, Saint-Denis)



'hotographie réelle iprise au sol bâti







Cadastre 2017 / Mapflow (Cap Méchant, Saint-Philippe) Cadastre 2017 Mapflow Mapflow

Photographie réelle emprise au sol bâti









Pour le suivi de l'emprise bâtie

L'objectif

Cadastre

Produire

donnée de référence suivi de la consommation d'espace **BD** Topo

1

Emprise bâtie Mapflow Alimenter les réflexions

- état 2011 & état 2021
- post 2021 : suivi annuel







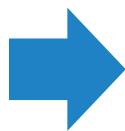


Images aériennes | satellites

DINAMIS

www.dinamis.data-terra.org/





Accès à la donnée satellite Très Haute Résolution (Spot 6-7, Pleiades)

Faciliter le suivi temporel du bâti à La Réunion









Echange sur les évolutions du GEU ?

Quelles évolutions?

Consommation

















MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Pour plus d'information : direction@agorah.com

